

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 22 mars à 10 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 17 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Bernard BRUN, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19

PRESENTS : M. Bernard BRUN ; Mme Lydia RUBY-MONTEIL ; M. Jean-Marc RUCHAUD ; Mme Aurore DIVERREZ ; M. Antoine LEBLANC ; Mme Noémie FAUVEL ; Mme Sonia CARBALLO MEDINA ; M. Sébastien FOUQUET ; Mme Nadine FRAISSEIX-LEGER ; M. Sébastien LEROY ; Mme Stéphanie VINCENT ; M. Jérôme MOULINARD ; M. Fabien DUCROT ; Mme Manon BERDUCAT ; M. Mehdi PIEDFORT ; Mme Françoise RIVET ; M. Franck FOUR ; M. Julien GAULTIER ; Mme Rose PERLI BASTIER.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION -

ABSENT EXCUSE :

ABSENTS NON EXCUSES :

SECRETAIRE :

Nombre de Membres en exercice :	19
Nombre de Membres présents :	19
Nombre de suffrages exprimés :	19
Votes Pour :	19
Votes Contre :	0
Abstention :	0

OBJET : DELIBERATION N°2026/001 – PROCEDANT A LA CREATION DES POSTES D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;(soit 1 minimum et 5 maximum)

- ⇒ Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la création de 05 postes d'adjoints.

Fait et délibéré en mairie, le jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Fait en mairie, le 22 mars 2026.

